



Bloc 20 - Comment corriger le versement à un organisme complémentaire en DSN ?

Prérequis:

DSN avec erreur de déclaration au niveau du paiement des charges sociales à destination d'un organisme complémentaire (Prévoyance, Mutuelle, ...).

Droits:

Module PAIE

Objectifs:

Fournir une DSN avec une régularisation de cotisation ou l'intégration d'un avoir.

Etape 1 : Corriger le fichier DSN - Bloc 20

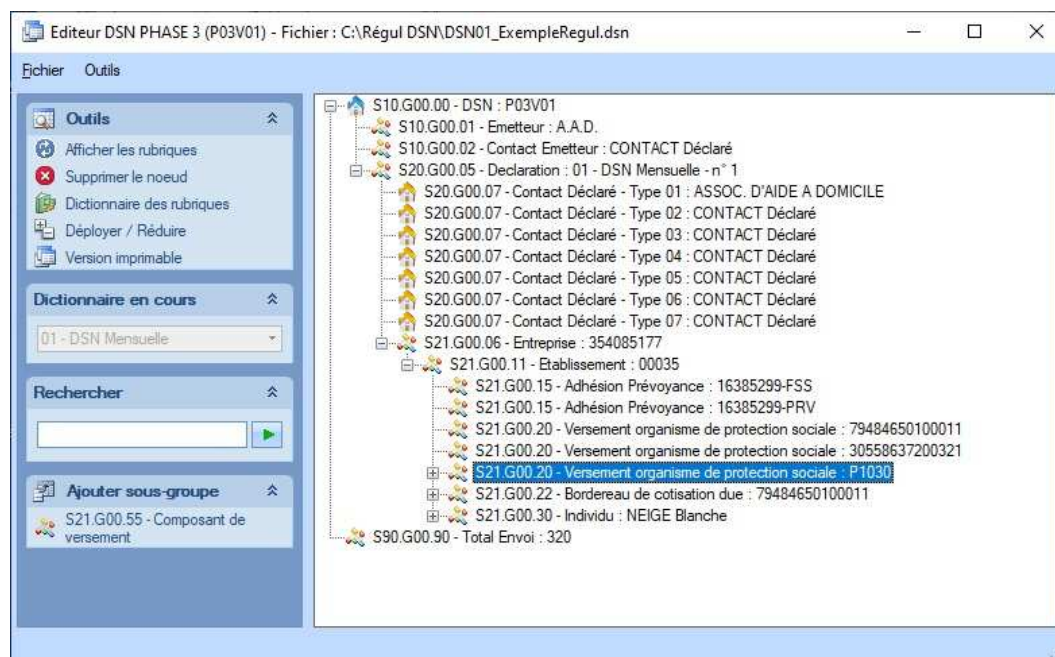
Etape 2 : Corriger le fichier DSN - Blocs 55

Contenu:

Etape 1 : Corriger le fichier DSN - Bloc 20

Ouvrir le fichier de déclaration DSN du mois (pointé, correct et sans anomalie) à l'aide de l'éditeur DADSU et se positionner sur le bloc 20 de l'organisme concerné par la régularisation.

Pour information : le code affiché sur la ligne du bloc 20 est l'identifiant de l'organisme, le No SIRET pour l'URSSAF ou les organismes de Retraite Complémentaire, le code identifiant pour les Organismes Complémentaires (Prévoyance, Mutuelle, ...).



Cliquer ensuite sur le bouton droit de la souris pour afficher le contenu du bloc.
La fenêtre suivante s'affiche :

S21.G00.20 - Versement organisme de protection sociale

N° Rubrique	Description	Usage	Type	Valeur
S21.G00.20.001	Identifiant Organisme de Pr...	Obligatoire	Texte	P1030
S21.G00.20.002	Entité d'affectation des opé...	Conditionnel	Texte	35408517700035
S21.G00.20.003	BIC	Obligatoire	Texte	PSSTFRPPLYO
S21.G00.20.004	IBAN	Obligatoire	Texte	FR7820041010070326367V03888
S21.G00.20.005	Montant du versement	Obligatoire	Numérique	8582.72
S21.G00.20.006	Date de début de période d...	Obligatoire	Date	01/05/2017
S21.G00.20.007	Date de fin de période de r...	Obligatoire	Date	31/05/2017
S21.G00.20.008	Code délégataire de gestion	Conditionnel	Texte	[non renseigné]
S21.G00.20.010	Mode de paiement	Conditionnel	Codification	05 - prélèvement SEPA
S21.G00.20.011	Date de paiement	Conditionnel	Date	30/07/2017
S21.G00.20.012	SIRET Payeur	Conditionnel	Texte	35408517700035

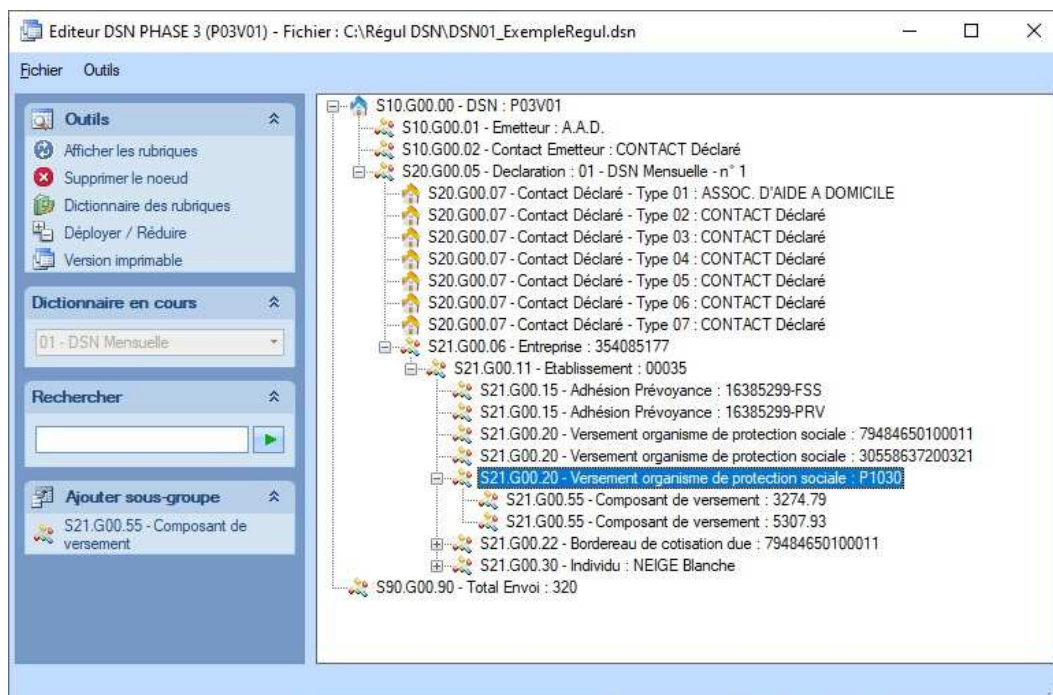
Record: 1 Of 11

Annuler Valider

Modifier dans la rubrique 20.005 le montant affiché pour appliquer la régularisation. Le montant doit être obligatoirement saisi avec 2 décimales avec le point comme séparateur. Cliquer sur Valider pour enregistrer la saisie ou Annuler pour supprimer l'ajout du bloc.

Etape 2 : Corriger le fichier DSN - Blocs 55

Rester positionné sur le bloc 20 de l'organisme concerné par la régularisation et ouvrir l'arborescence en cliquant sur le + affiché devant le nœud..



Editeur DSN PHASE 3 (P03V01) - Fichier : C:\Régul DSN\DSN01_ExempleRegul.dsn

- S10.G00.00 - DSN : P03V01
 - S10.G00.01 - Emetteur : A.A.D.
 - S10.G00.02 - Contact Emetteur : CONTACT Déclaré
 - S20.G00.05 - Declaration : 01 - DSN Mensuelle - n° 1
 - S20.G00.07 - Contact Déclaré - Type 01 : ASSOC. D'AIDE A DOMICILE
 - S20.G00.07 - Contact Déclaré - Type 02 : CONTACT Déclaré
 - S20.G00.07 - Contact Déclaré - Type 03 : CONTACT Déclaré
 - S20.G00.07 - Contact Déclaré - Type 04 : CONTACT Déclaré
 - S20.G00.07 - Contact Déclaré - Type 05 : CONTACT Déclaré
 - S20.G00.07 - Contact Déclaré - Type 06 : CONTACT Déclaré
 - S20.G00.07 - Contact Déclaré - Type 07 : CONTACT Déclaré
 - S21.G00.06 - Entreprise : 354085177
 - S21.G00.11 - Etablissement : 00035
 - S21.G00.15 - Adhésion Prévoyance : 16385299-FSS
 - S21.G00.15 - Adhésion Prévoyance : 16385299-PRV
 - S21.G00.20 - Versement organisme de protection sociale : 79484650100011
 - S21.G00.20 - Versement organisme de protection sociale : 30558637200321
 - S21.G00.20 - Versement organisme de protection sociale - P1030**
 - S21.G00.55 - Composant de versement : 3274.79
 - S21.G00.55 - Composant de versement : 5307.93
 - S21.G00.22 - Bordereau de cotisation due : 79484650100011
 - S21.G00.30 - Individu : NEIGE Blanche
- S90.G00.90 - Total Envoi : 320

Il existe autant de blocs 55 que de contrats et populations couvertes. La rubrique 55.001 doit être modifiée afin d'ajouter ou déduire le montant à régulariser pour chacun des contrats à régulariser.

Ne pas oublier d'enregistrer le fichier pour prendre en compte les modifications.